LYCEE MAHATMA GANDHI	CLASS	EE:
responsable légal de	à la demi-pension pour l'année scolaire	
Pour ne pas nuire à une bonne gestion, l'élève et son responsable légal s'engagent à respecter, toute l'année scolaire, le régime déterminé en début d'année, sauf en cas de situation exceptionnelle et après avis du gestionnaire de l'établissement (Art. 10 du règlement intérieur).		
Montant de la demi-pension pour le 1 <sup>er</sup> trimestre 2019-2020 (août à décembre 2019): <b>185,22</b> €		
Pour information, le tarif de restauration pour l'année scolaire 2018/2019, fixé par le Conseil Régional, était de : 399,84 €.		
Joindre un certificat médical pour les régimes alimentaires pour raisons médicales.		
Saint-André, le	Signature du responsable	Signature de l'élève